

Image not found or type unknown



expropriation terrain =usufruitier quelle indemnité?

Par **zelly**, le **19/05/2009** à **10:29**

Bonjour,

merci de m'aider sur le point suivant :

des terrains dont je suis nue propriétaire vont être expropriés pour construire des logement sociaux.

Quelle sera la part due à l'usufruitier par rapport à l'indemnité payée en raison de cette vente forcée? Et surtout sous quelle forme?

Le capital peut-il être bloqué afin que celui-ci en touche les intérêts?

Au secours, vraiment.

Je cherche des réponses sur différents sites, mais ne trouve rien sur ce point précis.

Merci par avance pour toute votre aide